

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES		
Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 15 Education musicale 1.1			
Code	PEPS1B15PS	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte () HELHa Gosselies David PRINCE (david.prince@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut ()		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 7 **Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté**

7.4 Pomouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

Acquis d'apprentissage visés

I. A la fin de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'exprimer à travers des contenus spécifiques dans une situation pratique

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEPS1B15PSA Education musicale 1

30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEPS1B15PSA Education musicale 1

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education musicale 1			
Code	12_PEPS1B15PSA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	David PRINCE (david.prince@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à préparer sereinement l'étudiant(e) à mener des activités musicales variées et ciblées.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant(e) sera capable de :

- manipuler les notions élémentaires musicales (timbre, hauteur, intensité).
- chanter juste un répertoire adapté.
- utiliser des jeux musicaux.
- reconnaître les instruments de l'orchestre.
- mettre en lien la musique avec d'autres disciplines.
- manipuler les bases du ukulélé.
- Créer du matériel didactique musical.

7. Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté.

7.4 Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Côté voix : répertoire de chants, rondes, comptines, etc. L'étudiant(e) apprendra à chanter juste.

Côté rythme : manipulation de petites percussions, différenciation binaire/ternaire, découvertes de jeux rythmiques, approche de la pulsation et du balancement, placement de temps fort, clapping, etc.

Côté jeux : fabrication d'instruments, jeux chantés, d'écoute, de rythme, etc.

Apprentissage du ukulélé.

Création de matériel didactique musical.

Démarches d'apprentissage

Dispositifs d'aide à la réussite

Suivi individuel et objectif des étudiant(e)s.

Utilisation d'outils adaptés à la démarche pédagogique.

Sources et références

Jacques Barthès (1991). La chanson à portée des enfants. Paris : Hachette Ecoles.

Jean-Claude Prince. Carnet de chant de l'Ecoles des Cadres.

Yves Prual et François Barré (2008). Vacances à tue-tête. Paris : Didier Jeunesse.

Sylvie Albert (1999). Petites chansons pour tous les jours. Paris : Nathan.

Isabelle Dumonteaux (2008). Mille ans de chansons traditionnelles. Toulouse : Milan.

B. Parmentier-Bernage (2017). A pleine voix. Paris : Magnard.

Christiane Bopp-Limoge (2008). L'éveil à l'enfant. Lyon : Chronique Sociale.

Edith Martens & Vincent Van Sull (1990). Osez la musique. Charleroi : Labor.

Neil Ardley (1993). Le petit chercheur : les cinq sens. Paris : Bordas jeunesse.

Mark Phillips, Jon Chappell (2005). La guitare pour les nuls. Paris : First.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Supports audios, médias et écrits.

Dépôts sur Connected.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les étudiants auront plusieurs dépôts de travaux musicaux à déposer sur la plateforme ainsi qu'un examen oral.

D'autres travaux seront à rendre en mains propres au professeur durant le quadrimestre (matériel, canevas, etc.)

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc + Prj + Trv	70				
Période d'évaluation	Exo	30			Exo	100

Evc = Évaluation continue, Prj = Projet(s), Trv = Travaux, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

La présence au cours est vivement conseillée.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).